

1 000 000^e ha REBOISÉ

Valeur : 0,25 F

Couleurs : vert foncé, vert clair, bistre

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format vertical 22 × 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 2 octobre 1965 au Musée social (5, rue Las-Cases - PARIS 7^e) ;

générale, le 4 octobre 1965 dans les autres bureaux.

Des conditions climatiques extrêmement favorables valent à la France de connaître un fort taux de boisement, les forêts françaises occupant en effet 20 % du territoire national — 11 700 000 hectares — et couvrant ainsi une superficie supérieure à celles de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse réunies.

Les particuliers (pour 64 %), les collectivités publiques (22 %) et l'État (14 %) se partagent cette richesse naturelle diversement répartie selon les régions : 6 % seulement du sol sont boisés dans le Nord et le Massif armoricain, contre 30 % dans l'Est et le Nord-Est et 80 % dans les Landes et en Gascogne.

Près de 150 000 personnes tirent leurs ressources de l'exploitation directe de la forêt dont la composition, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, répondait à la nécessité de procurer du combustible à la population et aux industries (forges, verreries, fours, sauneries), ainsi que des bois indispensables pour la construction des habitations et des navires. Cette structure traditionnelle dite de « taillis » et de « taillis sous-futaie » dans laquelle dominent les essences à feuilles caduques (chêne, hêtre, charme, etc.) existe encore pour les 3/5 dans nos forêts d'aujourd'hui.

Pourtant, depuis une centaine d'années, l'avènement de l'ère industrielle a sensiblement modifié les données du problème, entraînant de plus en plus la désaffection à l'égard des bois de feu, tandis que l'utilisation croissante de matériaux comme l'acier, les plastiques, le béton réduit constamment la part jusqu'alors dévolue aux bois d'œuvre. En revanche, la demande a considérablement augmenté pour ce qui est des bois de sciage et des rondins, les premiers étant réclamés par les industries les plus diverses, les seconds servant surtout dans la fabrication des pâtes à papier.

En fonction de cette évolution, d'importants efforts sont à mettre au crédit du siècle dernier durant lequel ont été réalisées des opérations telles que l'implantation de résineux dans les Landes, le reboisement de la Sologne, l'utilisation de certaines vallées pour le peuplier et, de façon générale, la conversion en « futaie » de plusieurs forêts.

Malgré leur relative ampleur, ces mesures se sont cependant avérées insuffisantes, au point que la France s'est vue obligée d'importer annuellement l'équivalent de 6 millions de mètres cubes de bois résineux dépensant à ce titre près de 100 millions de francs.

Le danger qu'il y aurait à laisser s'aggraver une telle situation est apparu au législateur dès la fin du second conflit mondial. En conséquence, une loi du 30 septembre 1946, instituant le Fonds forestier national, a chargé le Ministre de l'Agriculture d'appliquer une politique forestière qui tient pour l'essentiel en trois points :

- accroître la production des forêts existantes;
- orienter cette production en tenant compte des besoins actuels et futurs de la consommation;
- développer le capital forestier par extension des forêts sur une partie des terres inutilisables pour l'agriculture ou que celle-ci abandonne.

Conformément à ces dispositions, les opérations de boisement proprement dit, de reboisement et d'enrichissement, ont été menées à la cadence de 60 000 hectares par an depuis 1947, si bien qu'en 1964 a été dépassé le cap du millionième hectare ayant bénéficié de l'intervention du Fonds forestier national. Conjointement, ce dernier a favorisé la réalisation d'importants travaux d'équipement, tels que l'ouverture de milliers de kilomètres de routes forestières ou la protection de grands massifs contre les calamités naturelles, l'incendie notamment qui, chaque été, détruit en quelques heures les efforts de plusieurs années.

Satisfaits des premiers résultats enregistrés, les responsables de notre sylviculture savent cependant que leur tâche est loin d'être terminée : en effet, plus de 2 millions d'hectares de forêts sont encore justiciables d'enrésinement rentable tandis qu'une superficie égale de terres incultes ou mal utilisées pourrait être mise en valeur grâce au boisement.

A vrai dire, la forêt mérite bien qu'on lui accorde tant d'importance : outre son rôle économique, il ne faut pas oublier qu'elle a aussi pour fonction naturelle de protéger le sol contre l'érosion, l'action du milieu biologique complexe qu'elle constitue se révélant particulièrement efficace en pays de montagne. Si l'on ajoute qu'une autre fonction, sociale cette fois, vaut aux forêts d'être considérées à juste titre comme les « poumons » d'agglomérations ignorant de plus en plus l'air pur, force est de constater qu'il est toujours vrai cet adage franc-comtois du XVII^e siècle qui affirmait : « Garder forêt, c'est garder sagesse. »

